



NOTES AUX OFFICIELS OFFICIAINT SUR UN MATCH DE CHAMPIONNAT REGIONAL – VALIDATION DES LICENCES

Dès cette saison 2019-2020, la Fédération Française de Basketball, dans le cadre de son projet de la dématérialisation de la licence, a donné pour consignes aux comités départementaux de n'éditer aucuns « cartons » de licence.

Néanmoins, les équipes ont l'obligation de fournir la liste des licences à saisir dans l'e-marque à chaque rencontre. Les clubs doivent éditer, via FBI, un listing récapitulatif de la composition de l'équipe.

Vous officiez sur un championnat régional, vous avez la responsabilité de vérifier les licences via le listing FBI fourni par chaque équipe :

Exemple :

	Nom de l'équipe : U20M Numéro : 1 Nom du Club : ARA0042046 - VEAUCHE CRAP	Saison 2019-2020
	Généralités Celiant- BASSE BC026111 - 08/07/2019 ARA0042046 - VEAUCHE CRAP 25/09/2002 - Masculin	Sportif Licence JC - U18 NS - CF-PN A - option A

date de qualification
surclassement- statut CF

Consignes pour la vérification des licences :

✓ **Au moment de la rencontre, par les officiels :**

- Un listing doit être fourni par chaque équipe
- La présence d'une photo sur le listing est obligatoire pour les joueurs et les techniciens. Si la photo n'est pas présente, le licencié devra obligatoirement fournir une pièce d'identité (*) en complément.
- Si un joueur/entraîneur n'est pas présent sur le listing du club : la présentation d'une pièce d'identité (*) sera obligatoire pour prendre part à la rencontre. L'arbitre devra l'indiquer dans les observations et cocher licence non présentée dans l'e-marque.
Une pénalité financière sera appliquée au club (cf. dispositions financières)

✓ **Avant la rencontre, par les entraîneurs :**

Par sa signature, l'entraîneur confirme l'exactitude, la véracité et la sincérité des éléments déclaratifs fournis.

Tout joueur inscrit sur la feuille de marque doit pouvoir entrer en jeu au cours de la rencontre et respecter les règles de participation de la division.

L'arbitre ne peut interdire la participation d'un joueur à une rencontre pour non présentation du certificat de surclassement, mais seulement consigner cet état de fait sur la feuille de marque.

✓ **Après la rencontre, par la Commission Régionale des Compétitions :**

La Commission Régionale des Compétitions vérifiera que le surclassement a bien été délivré ainsi que la qualification des joueurs qui ne seraient pas présent sur le listing.

La secrétaire générale

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Janine MULAS', written over a horizontal line.

Janine MULAS

(*)

Pièces d'identité admises : carte d'identité nationale, permis de conduire, carte de scolarité, carte professionnelle, passeport, carte de séjour.

Les listing et justificatifs d'identité pourront être présentés sur support numérique, sous réserve que la photographie et les informations soient correctement lisibles et identifiables pour les arbitres.